

Demande d'aménagement du temps

de présence à l'école maternelle

pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction

et scolarisé en PETITE SECTION

Pour répondre aux besoins de votre enfant en début d'année, vous avez la possibilité de réduire son temps de présence à l'école l'après-midi pour une meilleure adaptation.

Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l'école, les horaires d'entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.

***Référence :** Loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019.*

Le décret n° 2019-826 du 2 août 2019 fixe les modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section d'école maternelle.

1/ Aménagement demandé :

Je, soussigné(e),

demande que l'enfant..... soit autorisé(e)

à bénéficier d'un aménagement de son temps de présence à l'école les jours de classe cochés ci-dessous :

Case(s) à cocher

Lundi	<input type="checkbox"/>	Mardi	<input type="checkbox"/>	Jeudi	<input type="checkbox"/>	Vendredi	<input type="checkbox"/>
-------	--------------------------	-------	--------------------------	-------	--------------------------	----------	--------------------------

Je demande donc qu'il (ou elle) soit autorisé(e) à être absent(e) de l'école au début des heures de classes de l'après-midi selon les modalités suivantes :

<i>Case(s) à cocher</i>	Ce jour-là, <u>l'enfant reviendra à l'école</u> <i>(ouverture du portail à 15h00)</i>	<u>ne reviendra pas à l'école</u> durant les heures de classe de l'après-midi
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

Date :

Signature du responsable

2/ Avis du directeur de l'école sur la demande formulée :

Date de réception de la demande :

Avis Favorable

Avis Défavorable, pour les motifs suivants :

.....
.....

Date :

Signature et cachet du directeur de l'école:

3/ Décision de l'inspecteur de l'éducation nationale :

Date de réception de la demande :

Décision :

Avis Favorable

Avis Défavorable, pour les motifs suivants :

.....
.....

Date :

Les aménagements pourront évoluer au cours de l'année scolaire en fonction des besoins de l'enfant.

Signature et cachet de l'Inspecteur de l'Education Nationale: